



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 23-26 juin 2026

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 8 mai 2026

WFP/EB.A/2026/7-G/2/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique du soutien du PAM en matière de protection sociale

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation stratégique du soutien du PAM en matière de protection sociale (2019-2025). L'évaluation a été conduite entre février 2025 et février 2026 afin de tirer des enseignements, au niveau institutionnel, des initiatives entreprises par le PAM pour renforcer les systèmes et les programmes nationaux de protection sociale et, plus largement, afin d'appuyer l'action de l'organisation dans le domaine de la protection sociale.

Elle a donné lieu à quatre recommandations. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre.

Coordonnatrice responsable:

Mme I. Dettori

Directrice

Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale

courriel: ilaria.dettori@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 30 juin 2027</p> <p>Recommandation 1: Redoubler d'efforts pour mettre en œuvre la stratégie, en s'attachant à définir et à diffuser des critères clairs pour déterminer le degré de priorité à accorder à l'action menée en faveur de la protection sociale, comme indiqué ci-après.</p>	Division des programmes					
<p>1.1 Donner la priorité au soutien en matière de protection sociale dans les domaines où le PAM a fait la preuve de ses atouts particuliers, en en faisant des points de départ possibles pour une participation plus large au niveau des systèmes; ôter leur caractère prioritaire aux projets pilotes qui ne sont pas conçus conjointement avec les gouvernements ou à la demande des gouvernements et ne prévoient pas une stratégie de prise en main par les pays, ou qui ne s'accompagnent pas d'une stratégie de sensibilisation claire élaborée par le PAM.</p>	Division des programmes	<p>La recommandation est acceptée. Il convient de noter que, la direction souscrit pleinement à l'esprit de cette recommandation, mais que la Division des programmes n'a aucun contrôle sur les décisions relatives aux activités menées au niveau des pays, car ce sont les bureaux de pays qui définissent ces activités dans leur plan stratégique de pays. La Division s'attachera à faire respecter l'orientation définie dans cette recommandation en donnant la priorité à l'appui technique destiné aux bureaux de pays, sous réserve de ressources disponibles.</p>	<p>1. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale apportera des précisions sur les services techniques offerts aux bureaux de pays afin d'obtenir des résultats dans les domaines de la protection sociale dans lesquels le PAM possède des atouts particuliers.</p>	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			2. Une fois que la Division des programmes aura publié des orientations concernant la qualité des programmes, le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale recensera les domaines de collaboration avec les autres services de la Division et contribuera à l'élaboration d'orientations synthétiques, en mettant l'accent en priorité sur les domaines dans lesquels le PAM possède des atouts particuliers.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours
1.2 Souligner à nouveau qu'il importe que l'action menée soit, par défaut, associée à celle des programmes nationaux de protection sociale ou mise en œuvre dans le cadre de ces programmes chaque fois que cela est possible et approprié. Lorsque le PAM participe à la phase initiale de la mise en œuvre, insister expressément sur l'importance de conserver une perspective à long terme et de planifier correctement la transition, notamment de prévoir des étapes et des indicateurs clairs en concertation avec les partenaires nationaux.	Division des programmes (Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	La recommandation est acceptée. Dans un souci de clarté, la direction tient à préciser qu'il est important que l'action soit, par défaut, menée en collaboration avec, ou dans le cadre, des <i>systèmes</i> (et non des programmes) nationaux de protection sociale, et qu'il convient de tenir compte également des autres systèmes nationaux (comme les systèmes d'intervention d'urgence).	3. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale s'attachera à intégrer des points d'ancrage pour favoriser la collaboration avec les systèmes nationaux de protection sociale ou permettre au PAM de fournir une assistance par leur intermédiaire dès le début de la mise en œuvre lorsque cela sera possible, y compris au moyen d'activités de renforcement des capacités internes (conception des plans stratégiques de pays, "parcours d'apprentissage sur les programmes", concept des opérations et autres orientations, par exemple).	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Sous-Division de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports, Service chargé du climat et de la résilience, Division de la chaîne d'approvisionnement et de l'exécution)	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.3 Aider les bureaux de pays à analyser l'économie politique et les caractéristiques structurelles et culturelles des inégalités entre les hommes et les femmes et de l'exclusion des personnes handicapées afin d'éclairer le choix des modalités de soutien en matière de protection sociale et de déterminer le niveau d'engagement et la faisabilité des interventions.	Division des programmes	La recommandation est acceptée.	4. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale recherchera des experts techniques disponibles (dans les fichiers de réserve, en contactant des établissements ou par d'autres moyens) susceptibles d'aider les bureaux de pays à réaliser des analyses d'économie politique transversales et centrées sur les personnes en vue de déterminer le niveau d'engagement et la faisabilité des interventions.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours
			5. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale consolidera et exploitera les outils interorganisations d'évaluation ciblée à l'échelle mondiale (tels que le Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale et la coalition en faveur de la protection sociale universelle [USP2030]) afin de mieux apprécier la situation sur le plan de la protection sociale et d'éclairer les stratégies interorganisations.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			6. Veiller à intégrer les systèmes nationaux de protection sociale dans les orientations institutionnelles ciblées consacrées aux questions transversales relatives à l'évaluation de la vulnérabilité, à la promotion de l'égalité, à l'autonomisation des femmes, à l'inclusion du handicap et à la prise en compte des risques liés aux conflits.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Service de l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition, Sous-Division de la préparation aux situations d'urgence et des interventions en cas de crise, Unité chargée de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 30 juin 2027 Recommandation 2: Développer encore les compétences du personnel du PAM chargé de la protection sociale et améliorer la mise en commun des connaissances, des données d'expérience et des enseignements qui en sont tirés entre les bureaux.</p>	<p>Division des programmes, en coordination avec la Division des ressources humaines</p>					
<p>2.1 Recenser le personnel chargé de la protection sociale dans un souci d'actualisation des données afin d'évaluer les incidences des coupes budgétaires et de la contraction des effectifs, de façon à repérer les lacunes majeures qui requièrent l'attention compte tenu de l'importance du portefeuille de programmes et de la nécessité de disposer de compétences spécialisées.</p>	<p>Division des programmes, en coordination avec la Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. En concertation avec le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, et en faisant fond sur des activités similaires menées en 2021 et 2023, le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale recensera les membres du personnel mondial du PAM qui s'occupent de la protection sociale afin d'évaluer l'incidence des réductions d'effectifs opérées en 2024 et 2025 sur les capacités (il convient de noter que l'entité responsable est le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, et non la Division des ressources humaines comme cela est indiqué dans la recommandation).</p>	<p>Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités)</p>	<p>Septembre 2026</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>2.2 Développer les connaissances et les compétences générales utiles en matière de protection sociale chez les employés du PAM à tous les niveaux et, plus particulièrement, s'appuyer sur les connaissances, les compétences techniques et le sens politique des employés recrutés sur le plan national qui occupent des postes de responsabilité dans les bureaux de pays. Il pourra notamment être exigé du personnel qu'il suive une formation sur la protection sociale et participe à des communautés de pratique en la matière aux niveaux régional et mondial.</p>	<p>Division des programmes, en coordination avec la Division des ressources humaines</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale a élaboré un cours sur les principes fondamentaux de la protection sociale, disponible dans WeLearn depuis 2024. Toutes classes confondues, environ 450 employés appartenant à différentes divisions et en poste dans divers lieux d'affectation, l'ont déjà suivi afin d'étoffer leur connaissance et leur compréhension de la protection sociale.</p>	<p>Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Division des ressources humaines, Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités)</p>		<p>Terminé</p>
			<p>3. Depuis 2025, le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale participe activement à la conception et à l'élaboration du "parcours d'apprentissage sur les programmes" en fournissant des contributions ciblées au sujet de la protection sociale. Cette ressource d'apprentissage essentielle facilitera le renforcement des compétences aussi bien techniques que générales afin d'améliorer les connaissances en matière de protection sociale et la compréhension de ce sujet, dans le contexte des opérations liées aux programmes (il convient de noter que l'entité</p>	<p>Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités (Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale)</p>	<p>Décembre 2026</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			responsable est le Service de coordination de la dotation en personnel et des capacités, et non la Division des ressources humaines, comme cela est indiqué dans la recommandation).			
			4. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale élaborera des possibilités d'apprentissage pour le personnel chargé de la protection sociale, y compris les cadres supérieurs recrutés sur le plan national, et recensera les possibilités existantes.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 30 juin 2027 Recommandation 3: Consolider les partenariats stratégiques noués au service de la protection sociale avec les institutions financières internationales et les autres entités des Nations Unies, aux niveaux mondial et national.</p>	<p>Division des partenariats publics (Division des programmes)</p>					
<p>3.1 En mettant à profit les enseignements tirés de l'expérience, élaborer des stratégies adaptées à chaque contexte pour nouer des relations et collaborer avec les gouvernements et les institutions financières internationales afin d'assurer la complémentarité de l'action menée et de peser sur les réformes dans le secteur de la protection sociale et les financements, de façon à mieux répondre aux enjeux de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de la résilience face aux chocs.</p>	<p>Division des partenariats publics (Division des programmes)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. L'équipe de la Division des partenariats publics chargée des institutions financières internationales et le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale tireront parti de l'expérience des bureaux de pays, pour élaborer une proposition de valeur mondiale synthétique qui portera sur la collaboration du PAM avec les pays de programme et les institutions financières internationales dans le domaine de la protection sociale et présentera divers contextes d'intervention, des exemples de réussite et des méthodes de coopération concrètes.</p>	<p>Division des partenariats publics – équipe chargée des institutions financières internationales (Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>Non commencé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.2. Donner la priorité aux partenariats mondiaux au service de la protection sociale établis avec les autres entités des Nations Unies afin de favoriser une meilleure compréhension mutuelle des capacités et des atouts de chacune et de trouver des possibilités de collaboration et des complémentarités.	Division des programmes (Division des partenariats publics)	La recommandation est acceptée.	2. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale tirera parti des atouts particuliers du PAM dans le cadre des plateformes mondiales de partenariat sur la protection sociale, telle que la coalition en faveur de la protection sociale universelle, dont le mandat a été révisé, et mettra à profit sa participation au Conseil de coopération interinstitutions pour la protection sociale, le but étant, lorsque cela est pertinent et possible, de promouvoir le dialogue stratégique et d'améliorer la cohérence entre les processus mondiaux mis en place dans ce domaine.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Décembre 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>3. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale utilisera les partenariats et les plateformes en place à l'échelle mondiale (comme socialprotection.org) comme points d'ancrage pour promouvoir la mise en commun des connaissances, le développement des capacités et le dialogue sur la protection sociale. Dans le cadre de ces échanges, il facilitera la diffusion des données d'expérience, contribuera à l'apprentissage entre pairs et favorisera le dialogue entre les praticiens et les décideurs des différentes régions, afin d'améliorer la cohérence et de parvenir à une compréhension partagée au sein de l'écosystème de la protection sociale.</p>	<p>Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: 30 juin 2027 Recommandation 4: Renforcer la gestion axée sur les résultats en matière de soutien à la protection sociale</p>	Division des programmes					
<p>4.1 Synthétiser les enseignements tirés de la mise en œuvre des activités de soutien en matière de protection sociale – notamment ceux tirés de la mise en œuvre, par le PAM, des programmes de protection sociale pour le compte de gouvernements, des services à la demande, des interventions en situation de fragilité et des programmes combinant des activités axées sur la résilience et d'autres sur la protection sociale –, en s'attachant à recenser les approches et les modalités les plus efficaces et à définir la forme que devrait prendre ce soutien dans des contextes divers afin de préciser les priorités.</p>	Division des programmes	La recommandation est acceptée.	1. En vue d'affiner les priorités, et en mettant l'accent sur l'appui technique, le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale s'emploiera chaque année à analyser et à consolider les enseignements tirés des travaux réalisés par le PAM en matière de protection sociale, y compris des services à la demande, des programmes mis en œuvre pour le compte de gouvernements et des actions complémentaires menées dans le cadre des programmes.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale	Juin 2027	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>4.2 Clarifier les critères à appliquer pour déterminer quelles sont les contributions du PAM qui relèvent de la protection sociale et celles qui relèvent d'autres activités menées au titre des programmes à l'aide d'une classification claire, de façon à réduire les incohérences de classement entre les bureaux de pays.</p>	<p>Division des programmes</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2. Le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale établira des critères et une nomenclature spécifiques pour déterminer si les contributions du PAM relèvent de la protection sociale, conformément au mandat qui est le sien et qui consiste à superviser les grandes orientations, les définitions et la taxonomie de l'organisation dans ce domaine. Pour ce faire, il s'appuiera sur les travaux actuellement menés au sujet du cadre de résultats institutionnels pour 2026-2029 (y compris le cadre des indicateurs) pour fixer des critères institutionnels clairs et cohérents et élaborer une taxonomie des principaux termes utilisés. Il dirigera les efforts visant à diffuser et à mettre à jour les critères institutionnels et la taxonomie, si besoin avec l'appui du Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports, afin de faciliter leur intégration dans les orientations sur le suivi des programmes et l'élaboration de rapports, et pour promouvoir leur utilisation dans les pays.</p>	<p>Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)</p>	<p>Juin 2027</p>	<p>En cours</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.3 Encourager l'utilisation d'outils de suivi des effets directs qualitatifs et de communication des informations connexes qui permettent de mesurer concrètement les progrès réalisés dans le renforcement des systèmes de protection sociale, ou veiller à ce qu'ils soient correctement utilisés (ou adopter les outils existants utilisés dans le secteur), et faire en sorte que les contributions du PAM aux dimensions quantitative et qualitative des programmes de protection sociale fassent systématiquement l'objet d'un suivi.	Division des programmes	La recommandation est acceptée.	3. En concertation avec le Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports, le Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale a inclus dans le cadre de résultats institutionnels pour 2026–2029 un indicateur de la qualité et organisera un webinaire à l'intention des bureaux de pays afin d'en garantir la bonne utilisation au niveau national.	Service chargé de la nutrition, des repas scolaires et de la protection sociale (Service chargé du suivi des programmes et de l'établissement des rapports)	Décembre 2026	En cours